

C.C.T.P.

CENTRE HOSPITALIER

DE BEZIERS

TRAVAUX DE

REMISE EN ETAT

DES SURFACES

DES SERVICES DU NIVEAU +3

DE MONTIMARAN

2020

SOMMAIRE

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

II. DESCRIPTION GENERALE

III. PROGRAMME DES BESOINS

IV. PROGRAMMES TECHNIQUES

V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES par LOT

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet la **REMISE EN ETAT DES SURFACES DU NIVEAU +3 DE MONTIMARAN**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

Cette consultation se décompose en 2 lots :

- **LOT 8 – PEINTURE-PROTECTIONS MURALES**
- **LOT 9 - SOL SOUPLE**

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

→ ETAT DES LIEUX

Objet de la présente consultation :

Remise en état des surfaces du site Montimaran niveau +3

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).

Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.

Cette dernière remise avec le dossier des offres.

Fiches techniques des produits employés seront fournies

Les travaux se dérouleront du 20 avril 2020 au 15 mai 2020

III – PROGRAMME DES BESOINS

→ PRESCRIPTIONS COMMUNES

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent :

- Remise en état des surfaces de certains locaux en peinture (CCTP) **avec reprise des supports dégradés** (trous placo, peinture écaillées, cimaises arrachées à refixer, toile de verre, etc....

→ LOCAUX CONCERNES

- Service MATERNITE
- Service PEDIATRIE

IV – PROGRAMME TECHNIQUE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...
- Enlèvement des déchets et nettoyages
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.
- L'entrepreneur devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux).

→ OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⊗ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIEES PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES. CELLES-CI DEMEURERONT DANS LEUR ETAT D'ORIGINE.

V – DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOT

CCTP

LOT 8 - PEINTURE-PROTECTIONS MURALES

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :

GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79

georges.blazquez@ch-beziers.fr

LOT 1 – PEINTURE-PROTECTIONS MURALES

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise doit la préparation des supports en vue de la mise en peinture :

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, reprise toile de verre, etc....).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- brossage, lessivage et ponçage
 - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc....
 - si nécessaire une couche de fixateur
 - si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée et remise en état.
 - si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour les couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés ou peints.
- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
 - Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, CORONA ou similaires, sans odeur.
 - La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.
 - Les protections murales pvc seront de type gerflor, cs France ou similaire épaisseur 2.5 mm antichocs classé M1
- **Afin d'éviter tous risques d'aspergillose (lié au ponçage) dans les locaux occupés les portes des salles d'eau seront traitées hors des chambres.**



A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER

CCTP

LOT 8 – PEINTURE – PROTECTIONS MURALES

2 – LOCALISATIONS

LOT 8 – PEINTURE –PROTECTIONS MURALES

MATERNITE:

- Peinture murs, plafond et piètement de paillese, avec pose protection murale pvc 3 ml H1.30m coté pied de lit + retour fenêtre : SALLE A 3.36
- Peinture murs, plafond, bloc porte salle d'eau, cadre entrée : Chambres : 3024, 3025, 3026 ,3027 ,3028
- Reprise revêtement mural douche 1 panneau Chambre : 3024
- Peinture murs, cadres de portes, et mains courantes : Couloir 3.c02 + 1 pan 3.C.01
- Peinture murs, plafond : Bureau C. 3.51

PEDIATRIE

- Peinture murs, plafond et bloc porte salle d'eau avec pose protection murale pvc 2 ml/0.35 coté fenêtre : chambres : 3001, 3002, 3004.
- Peinture murs, plafond : Bureau F 3.18

→ Visite initiale :

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

→ Vérification des travaux :

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité.

LOT 9 - SOL SOUPLE

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :

GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79

georges.blazquez@ch-beziers.fr

L'entreprise doit la préparation des supports en vue de la fourniture et pose des revêtements souples en réparation des sols et murs suivant les localisations y compris seuils, plinthes et remontées de plinthes, et accessoires de finition.

Les travaux du présent lot ont pour objet :

- la dépose et évacuation des sols souples, parquets bois, et plinthes plastiques existants, nettoyage,
- l'application du primaire doit être choisi avec la nature des supports afin d'assurer et de jouer le rôle d'adhérence entre le support et le revêtement,
- la réalisation du ragréage et assurer la planéité du support suivant les préconisations du fabricant,

La fourniture et pose d'un revêtement pvc plastifié, en lé, soudable à chaud, idem à l'existant, type Gerlor ou similaire U4P3, avec les remontées en plinthes.

MATERNITE :

Fourniture et pose du nouveau sol U4P3 compact avec remontée de plinthe. :

**Locaux : A 3 .36,
 3 .c 01**

→ Visite initiale :

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

→ Vérification des travaux :

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité.